



FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 06/07/2015 – Version : 1.0

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

AGROCEAN LAMINAFER

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais –Fertilisant foliaires aux algues

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER

Prat Menan - BP 29

29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE

Tel : (33) 02 98 04 54 11

Fax : (33) 02 98 04 55 15

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucun selon directive la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE, ou le Règlement CE 1272/2008

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999 /45/CE : aucun

Etiquetage selon le Règlement CE 1272/2008 : aucun

Pictogramme de danger : aucun

Indication de danger : aucun

Phrase de risque : aucun

Conseil de prudence :

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Composition	Classification de la préparation

Chlorure d'ammonium	Eye Irrit. 2 H319 Oral Acute Tox. 4 H302	Xn, R22, R36	< 9% de Syntron EDTA Fe	non
---------------------	---	--------------	-------------------------------	-----

Composants ne présentant pas de danger :

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse
Extrait de *Laminaria digitata*

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de :

- Inhalation : non spécifiquement concerné (liquide aqueux), amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Méthode : tous les moyens d'extinction sont appropriés.

Dangers spécifiques : dégagement possible de fumées toxiques. Recueillir séparément les eaux d'extinction.

Protection du personnel : appareils respiratoires.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible, par décomposition thermique le produit peut dégager des oxydes de soufre et d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.

6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine : considérer comme un déchet.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux sections 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection. Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux. Limite de gerbage : 2 palettes.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres d'origine. Ne pas stocker dans d'autres récipients. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

7.3. Utilisation finale particulière

Pas d'information complémentaire disponible

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

Données relatives aux composants :

Composé inorganique du chlore (<9 %):

TLV-TWA : 25 ppm – 18 mg/m³ (NH₃)

TLV – C : 50 ppm – 36 mg/m³ (NH₃)

TLV-TWA : 10 mg/m³ (fume) (VLEP – INRS (FR))

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédure de surveillance : médecine du travail

Equipement de Protection

Protection respiratoire : pas nécessaire en utilisation normale

Protection de la peau : gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Vêtements de travail adaptés (manchons, tablier, gants à manchette, combinaison jetable...) selon tâche à accomplir.

Protection des yeux : lunettes de protection

Mesures particulières d'hygiène : se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

Protection de l'environnement : Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : liquide marron-rouge

Odeur : caractéristique.

Densité : 1.29 – 1.31

pH : 7.5 – 8.7

Solubilité : se disperse facilement dans l'eau.

Point de fusion : non applicable.

Point d'ébullition : non déterminé.
Température de décomposition : non déterminée.
Pression de vapeur : non applicable.
Dangers d'explosion : non applicable
Propriétés comburantes : non applicable

9.2. Autres informations

Non disponibles

SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.
Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

10.4 Conditions à éviter

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à – 10°C

10.5 Matières incompatibles

Ne pas stocker dans des récipients métalliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, voir section 5

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange (méthode conventionnelle de calcul)

Toxicité aiguë : non classé

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse :

Toxicité aiguë : ingestion : DL50 > 4000 mg/kg/rat

Complexe de fer d'acide ethylenediaminetetracetic :

Toxicité aiguë : ingestion DL50 : 2200 mg/kg/rat

Composé inorganique du chlore (<9 %) :

Toxicité aiguë : ingestion DL50 : 1650 mg/kg/rat; 1300 mg/kg/mouse

Nocif en cas d'ingestion

Irritation cutanée : non classé

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse :

Effets locaux sur la peau : légèrement irritant pour la peau

Sur les yeux : modérément irritant pour les yeux

Complexe de fer d'acide ethylenediaminetetracetic :

Effets locaux : sur la peau : non irritant ; sur les yeux : non irritant

Composé inorganique du chlore (<9 %) :

Effets locaux : sur la peau : légèrement irritant : 500 mg/24/lapin

Sur les yeux : irritant (100 mg/lapin)

Inhalation : sous la forme de poussières le produit peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Contact cutané: une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation cutanée.

Sensibilisation : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité à dose répétée : pas d'information disponible sur le mélange

Cancérogénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Mutagénicité : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction : pas d'information disponible sur le mélange

Toxicité chronique : pas d'information disponible sur le mélange

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse :

Toxicité à long terme : toxicité chronique : peut causer des irritations en cas de contact prolongé avec la peau

Composé inorganique du chlore (<9 %) :

Toxicité à long terme : toxicité chronique

Contact cutané: une exposition répétée ou prolongée peut causer une irritation cutanée.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

Toxicité aiguë :

Composants :

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse :

CL50 poisson = 100 mg/l/

Complexe de fer d'acide ethylenediaminetetracetic:

LC50 poisson > 100 mg/l/96h (*Oncorhynchus mykiss*)

EC50 daphnia > 100 mg/l/48h (*Daphnia magna*)

IC50 algue > 100 mg/l/72h (*Pseudokirchneriella subcapitata*)

Composé inorganique du chlore (<9 %) :

LC50 poisson : 109 mg/l/48h

Long term Toxicity: pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Complexe de fer de l'EDTA en solution aqueuse :

BOD5 : 5 mgO2 /g

COD : 280 mgO2/g

Pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Les composants du mélange sont entièrement solubles dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus : L'élimination doit se faire selon les normes en vigueur

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU : non réglementé

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : non réglementé

14.3 Classe de danger pour le transport

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

14.4 Groupe d'emballage : non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement : non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : pas d'information complémentaire disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : non concerné

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Règlements / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Symbole de dangers : aucun

Phrases de risques : aucune

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible (le mélange n'est pas classé dangereux)

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 3 :

Xn : nocif

R36 : irritant pour les yeux

R22 : nocif en cas d'ingestion

H319 : provoque une sévère irritation des yeux

H302 : nocif en cas d'ingestion

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.